

RAPPORT DE VÉRIFICATION



OUEST UP
ZA DE PENHOAT
29800 SAINT-DIVY

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

| Type d'équipement | Désignation | Marque | Immat. porteur // Libellé client | Lieu de vérif. Emp lacement | Nb Obs | Non vérifié | Mise à l'arrêt préconisée |
|--------------------|--|--------|----------------------------------|-------------------------------|--------|-------------|---------------------------|
| Appareil de levage | Transpalette électrique à faible élévation | CLARK | E002504 | CREAC'H OUARLAR MESPAUL | 0 | | |

Adresse d'intervention :
SEITE BIO
CREAC'H OUARLAR
29420 MESPAUL

Mission réalisée le 14/04/26

Références SOCOTEC :

N° du rapport : 92310/26/5745

Date du rapport : 26/04/2026

N° d'affaire : 260192310000005/47000

Désignation : 29_OUEST UP_LEVAGE BDC 2026-Vérification générale périodique d'a

N° intervention : 92310260400000002589



Aucune observation

Références Client :

Site : E002504



2.1.3.0 - EDT629413

Agence Équipements Brest

Pôle Eqts Bretagne - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 180 Rue de Kerervern - ZAC de Kergaradec III

Résidence Samarkand - 29490 GUIPAVAS

Tél. : (+33)2.98.41.37.90

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles

Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier

Guyanecourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M LE GUEN Guillaume

Nombre de pages : 4

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de M. BENJABBOUR.

Un rapport provisoire a été remis sur place à M. SOREL.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : M. BENJABBOUR

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport. La date mentionnée au regard de chaque observation correspond à la date de fin de l'intervention, quel que soit la durée de celle-ci. Elle est donnée à titre indicatif dans un objectif de suivi des observations déjà signalées.

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

| | |
|-------------------------|--|
| Désignation | Transpalette électrique à faible élévation |
| Constructeur / Marque | CLARK |
| Type | PPXS20 |
| Numéro de série | PHXSL20-0199-8294CH |
| N° ou repère client | E002504 |
| N° attribué par Socotec | PPXS20-0270-8259CH (extérieur côté droit compartiment batteries) |
| QR Code: |  |
| Année de fabrication | 2022 |
| Marquage | CE |
| Photo de l'appareil |  |

2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

| | |
|---|---|
| Configuration | A conducteur accompagnant ou porté (debout) |
| Equipement de préhension ou de support de charge | Bras de fourche |
| Suspentes | Sans objet |
| Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits) | 2000 kg |

3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

| | |
|-----------------|---|
| Arrêt d'urgence | Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée |
|-----------------|---|

| | |
|--|--|
| Surveillance de la pression hydraulique | Limiteur de pression général |
| Survitesse de descente de la charge | Limiteur de débit |
| Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées | Système à clé amovible |
| Détecteur de présence du conducteur au poste de conduite | Détection par le poids du conducteur sur la plateforme pourvu d'un capteur et autorisant certains mouvements |
| Sécurité de timon anti-écrasement | Système " anti-écrasement " sur timon avec arrêt et inversion du sens de déplacement de l'appareil |
| Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon | Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale ou horizontale |
| Frein de service du mouvement de translation | Moteur frein |
| Frein de parking | Frein |
| Avertisseur(s) | Sonore |

4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

| | |
|--|---|
| Réglementation prise en référence | Articles 6b, 6c et 9 de l'arrêté du 01/03/2004 (modifié) article L4321-1 du Code du travail |
| Périodicité retenue par le client (mois) | Mission ponctuelle |
| Conditions de réalisation de la vérification | Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés |
| Temps nécessaire à la vérification | Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification |
| Documents nécessaires à la vérification | Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification |
| Accompagnement nécessaire à la vérification | Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent |
| Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification | Charges et moyens de manutention mis à disposition présents |
| Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification | Conditions de sécurité adaptées à la vérification |
| Moyens d'accès nécessaires à la vérification | Moyens d'accès présents adaptés à la vérification |
| Lieu de vérification / Emplacement | CREAC'H OUARLAR MESPAUL |

5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

| | |
|--|--------------------------------|
| Masse des charges d'essais mises à disposition (kg) | 200 |
| Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...) | Charge décollée à hauteur maxi |

6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulières de vérification ».

La vérification a porté sur l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants (1), dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de la vérification.

Pour les appareils de levage, elle comporte des essais en charge dans la mesure où les conditions nécessaires de réalisation de ces essais sont réunies.

La vérification n'a pas porté sur l'état de conformité des équipements de travail.

Appareils de levage

| | |
|---|--|
| Accès installés à demeure | Équipement hydraulique |
| • Accès au(x) poste(s) de conduite | • Équipements hydrauliques |
| • Accès au(x) support(s) de l'appareil | • Liaisons et raccordements |
| • Autres accès pour entretien, vérification | • Niveaux - Pression |
| Chemin de roulement - Supports | • Filtres |
| • Voie de roulement, rails | Équipement pneumatique |
| • Poteaux, corbeaux, potence, ancrages, fixations | • Équipements pneumatiques |
| • Assise, scellement, appuis | • Liaisons et raccordements |
| • Butoirs, amortisseurs | • Pression |
| • Ancrages, amarrage, haubanage | • Filtres - Echappements |
| • Mise à la terre de la voie | Équipement thermique |
| Châssis - Ossature - Structure - Porteur | • Moteur |
| • Assemblages, liaisons, fixations | • Réservoir de carburant – Bouteille de gaz |
| • Châssis - Porteur - Ossature – Structure – Poteaux/mâts | • Protection des éléments mobiles du moteur |
| • Mât(s), flèche, contre flèche | • Protection contre les brûlures (échappement, ...) |
| • Plaques de dérive | Poste(s) de conduite |
| • Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, galets ...) | • Implantation |
| • Chasse-objets ou dispositif équivalent | • Constitution, fixations, plancher |
| • Stabilisateurs et leurs dispositifs de maintien | • Protection contre les chutes de hauteur |
| • Lests ou contrepoids | • Protection du conducteur (protège tête, toit, FOPS, ROPS, ...) |
| Mécanismes | • Protection contre les risques mécaniques |
| • Groupes motoréducteurs | • Plate-forme rabattable |
| • Treuil | • Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...) |
| • Systèmes vis/écrou | • Extincteur en cabine ou sur l'appareil |
| • Systèmes pignon-crémaillère/couronne/chaîne | • Siège et ceinture de sécurité |
| • Système à ciseau(x) | • Chauffage - Éclairage |
| • Autres organes de transmission et d'accouplements | • Condamnation d'accès (clé, code) |
| • Freins des mouvements concourant au levage | Organes de service |
| • Freins des mouvements horizontaux / translation / orientation | • Organe de mise en marche |
| • Autres freins (2) | • Organe(s) d'arrêt général / au poste de travail / d'urgence |
| • Organes mobiles de transmission et leurs protections | • Organe de commande à action maintenue |
| • Mécanisme de réglage d'assiette | • Dispositif limitant l'utilisation aux personnes habilitées |
| Suspentes - Tambours - Poulies | • Poste de dépannage ou de sauvetage |
| • Câbles – Chaînes – Sangles | • Commandes à distance |
| • Attaches – Points fixes – Boîte à coin | • Autres organes de service (boutons poussoirs, ...) |
| • Tambours – Poulies – Tourteaux | Dispositifs d'alerte et de signalisation |
| Dispositifs de préhension et support de charge | • Dispositifs de signalisation (voyants, afficheurs, ...) |
| • Moufle – Crochet – Linget de sécurité | • Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...) |
| • Fourche – Godet – Pince – Eperon – Potence - Grappin | Affichage et consignes |
| • Electroaimant, préhension par le vide (ventouses, ...) | • Affichage de la charge maximale utile (CMU) |
| • Dispositif lié à la défaillance d'énergie | • Tableau des charges - Abaques |
| • Support de charge | • Avertissements - Consignes |
| • Habitacle, panier, nacelle | Dispositifs de sécurité |
| • Autres dispositifs de préhension | • Se reporter aux dispositifs listés pour chaque appareil (2) |
| Équipement électrique | Gestion des sources d'énergies |
| • Enveloppes (coffrets, armoires, boîtiers, ...) | • Dispositifs de séparation / dissipation |
| • Équipements électriques | Éclairage incorporé à l'appareil |
| • Liaisons et raccordements | • Éclairage de la zone de travail et/ou de circulation routière |
| • Interconnexion des masses métalliques | |

(1) La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

(2) La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.